



**DECISION N°09-2025-
LOCATION DE L'ATELIER N°1 DE LA PEPINIERE DE CREATEURS SISE A
CHAZELLES-SUR-LYON AU BENEFICE DE CHARLINE RONZON-JARICOT,
CLAIRE BORDE ET LAURENT KARAGUEUZIAN**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs du Conseil Communautaire à Monsieur le Président,

Vu le projet de bail précaire et dérogatoire tel rapporté en annexe,

Considérant la demande de Madame RONZON-JARICOT Charline, de Madame BORDE Claire et de Monsieur KARAGUEUZIAN Laurent quant à la location de l'atelier N°1 de la Pépinière de créateurs sise à CHAZELLES-SUR-LYON (Loire), 6 Rue Marguerite GONON,

Considérant que ledit atelier N°1 est disponible au sein de cette Pépinière de créateurs, d'une superficie de 51,73 m² avec application de la grille tarifaire en vigueur (4,04 € HT/m²/mois), soit pour un montant de 209,00 euros HT par mois,

DECIDE

ARTICLE 1

De mettre en location au profit de Madame Charline RONZON-JARICOT, de Madame Claire BORDE et de Monsieur Laurent KARAGUEUZIAN pour une durée déterminée à compter du 14 janvier 2025, pour une période de 24 mois, par bail précaire et dérogatoire l'atelier N°1 de la Pépinière de créateurs précité, d'une superficie de 51,73 m² avec application de la grille tarifaire en vigueur soit 4,04 € HT m²/mois soit un montant de 209 euros HT par mois.

ARTICLE 2

D'approuver et de signer le projet de bail précaire tel ci annexé.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 13/01/2025

**Le Président,
Pierre VERICEL**

Communauté de Communes de Forez-Est 6 Place Paul Larue BP13 42110 FEURS	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 042-200065894-20250113-09-2025-AU Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 17/01/2025
--	---